

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 19

OBJET : Site Gilbert Romme – bâtiment Rallye : mise à disposition d'un local au Rugby-Club Riomois

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 septembre 2018.

Le Rugby Club Riomois a fait part de son besoin d'un local de stockage temporaire pour son matériel de musculation, dans l'attente de la construction d'une salle dédiée sur le site Emile Pons. Il a donc été dans un premier temps proposé de mettre à disposition de l'association une surface d'environ 60 m² dans l'atelier désaffecté du bâtiment Rallye sur le site de l'ancien Lycée Gilbert Romme. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention entre la ville et le Rugby Club Riomois en mai 2018.

Le Rugby Club Riomois souhaite à présent pouvoir utiliser son matériel de musculation sur place, dans l'attente de la construction d'une salle sur le site Emile Pons. Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention pour l'utilisation du local car la surface (305 m²) et l'activité s'en trouvent modifiées. Le Rugby Club Riomois prendra en charge tous les travaux de cloisonnement nécessaires au déroulement de ses activités.

Cette mise à disposition sera effectuée gratuitement et fera l'objet d'une convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la mise à disposition gratuite d'une surface de 305 m² dans le local atelier du bâtiment Rallye du site Gilbert Romme au Rugby Club Riomois, pour l'utilisation temporaire de son matériel de musculation,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL